

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1564

21 juin 2012

SOMMAIRE

A Deux Mains S.à r.l.	75042	Flybas S.A.	75050
Airwaves S.A.	75059	Focus Investment	75056
Altraplan Luxembourg S.A.	75068	Foetz Retail-Invest S.A.	75058
BNP Paribas L Fix	75062	Football Cap Index S.A.	75069
Cargill International Luxembourg 13 S.à r.l.	75042	Forbach Invest S.à r.l.	75058
DPGP Romania S.à.r.l.	75039	Foyer Finance S.A.	75069
Drei Flügel S.A.	75040	Foyer Finance S.A.	75070
EFI Eurofinance Investments Holding SPF S.A.	75053	Fred's International	75060
Entente Financière S.A.	75049	Fretless Investments S.à r.l.	75054
Entente Financière S.A.	75049	Fulcrum Funds	75061
ESP Europe S.à r.l.	75051	Fundamental European Value S.A.	75061
Euro Lar S.à r.l.	75065	Furstenberg S.à r.l.	75050
European Assets Management S.A.	75052	Genesta Nordic Baltic Real Estate S.à r.l., SICAR	75070
European Assets Management S.A.	75053	Giga Tubes S.à r.l.	75050
European Assets Management S.A.	75057	GS van Gogh Lux I S.à r.l.	75069
European Quality Fund	75057	JAF P-Concept	75040
Falcon Mines S.A.	75061	LBG Packaging S.A.	75034
Farma Investment S.à r.l.	75026	Le Petit Manoir S.à r.l.	75058
Farmipart S.A.	75057	Logistikpark Hochrhein S.à r.l.	75070
F.D.M. S.A.	75057	New Age Radio S.A.	75060
Femcare S.A.	75062	NG Luxembourg Two S.à r.l.	75039
Ferrera S.à.r.l.	75062	Panattoni Eastern Fund S.à r.l.	75040
Filling Station S.A.	75053	PerkinElmer Finance Luxembourg	75062
Financière Quetzal S.A.	75068	Prux S.à r.l.	75043
Flaminia Consulting S.A.	75068	Sub Lecta 3 S.A.	75034
Flaskamp Invest S.A.	75053	Tadpole Constellation II S.à r.l.	75054
Florenville Investments S.A.	75069	Tüv Nord Luxembourg S.à r.l.	75051
		VIAL PARTNERS Spf S.A.	75072

Farma Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 169.011.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the fourth day of the month of May.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BC European Capital IX-5, being a “limited partnership” with registered office at the Heritage Hall, Le Marchant Street, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 4HY,

represented by CIE Management IX LTD, with registered office at the Heritage Hall, Le Marchant Street, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 4HY, being the General Partner of such limited partnership and representing and being entitled to act on behalf of such partnership,

represented by Me Toinon Hoss, master at laws, professionally residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 2 May 2012, such proxy signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company (“société à responsabilité limitée”) Farma Investment S.à r.l. which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name “Farma Investment S.à r.l.” (the “Company”) is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is to hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, including, to the extent permitted by law, in any direct or indirect parent company, or other business entities, to acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise, of stock, bonds, debentures, notes, convertible loan notes and other securities of any kind, and to own, administer, develop and manage its portfolio. The Company may hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and issue in private placements bonds, preferred equity certificates, whether convertible or not, warrants, notes and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise, including up stream or cross stream) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be freely distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the Company's capital.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, acquire its own shares.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected. They may be revoked with or without cause (*ad nutum*) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of different classes, namely class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong to.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be. *Vis-à-vis* third parties the sole manager or the board of managers as the case may be, has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relating to the Company not reserved by law or the articles of incorporation to the general meeting or as may be provided herein.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required (i) for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers or (ii) when all the managers are present or represented and declare that they have had knowledge of the agenda of the meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented (provided that in the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) such majority shall always include at least one class A (which may be represented)).

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company present or represented, provided that in the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers present or represented including at least one class A manager.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any one manager provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by two managers one of which being always an class A managers unless otherwise resolved by the board of managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any one manager provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers, copies or extracts of the minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by two managers, one of which being always an class A managers unless otherwise resolved by the board of managers.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication.

The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the signature of the sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of two managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint

signature of two managers one of which shall always be a class A manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager, and in the case of a board of managers by two managers, and in the event of classes of managers, by two managers one of which shall always be a class A manager (including by way of representation).

Art. 8. Liability Managers, Indemnification.

8.1 The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

8.2 Subject to the exceptions and limitations listed in article 8.3., every person who is, or has been, a manager of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

8.3 No indemnification shall be provided to any manager:

8.3.1 Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

8.3.2 With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

8.3.3 In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

8.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers, may be entitled by contract or otherwise under law.

8.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article 8 shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article 8.

Art. 9. Conflicts. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer, agent, adviser or employee of such other company or firm. Any manager or officer who serves as a director, officer or employee or otherwise of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 10. Shareholder Meetings. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including (to the extent permitted by law) meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing shareholders taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another, the participation in a meeting by these means being equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is present or represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing

at least three quarters of the issued share capital. Decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing 100% of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on the 1st January of each year and ends on the 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December, 2012.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed and fully paid up in cash as follows:

Subscriber	Number of shares subscribed	Payment
BC European Capital IX-5	12,500	EUR12,500.
Total:	12,500	EUR12,500.

Evidence of the payment of the subscription price of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand euros (EUR 1,000.-).

Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg
2. The following persons are named managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Name	Address	Title	Date of birth	City and country of birth
Naïm Gjonaj	29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg	Company director	8 October 1973	Liège (Belgium)
Jeremy Nik Hood	40 Portman Square London W1H 6DA	Investment advisor	15 October 1974	Bromley (United Kingdom)

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December, 2012.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le quatrième jour du mois de mai.

Par devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

BC European Capital IX-5, une "limited partnership", avec siège à Heritage Hall, Le Marchant Street, St. Peter Port, Guernesey, îles Anglo-Normandes, GY1 4HY,

représentée par CIE Management IX LTD, avec siège social à the Heritage Hall, Le Marchant Street, St. Peter Port, Guernesey, îles Anglo-Normandes, GY1 4HY, en tant que "General Partner" de ce "limited partnership" et représentant et ayant le droit d'agir en son nom,

représentée par Me Toinon Hoss, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration du 2 mai 2012, laquelle procuration signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, sera enregistrée avec le présent acte.

La partie comparante agissant ès-qualités a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée Farma Investment S.à r.l., qui est constituée par la présente:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Farma Investment S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, y inclus, dans la mesure permis par la loi, dans toutes société-mère directe ou indirecte, ou dans toute autre entreprise, acquérir par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement, d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute nature, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission par placement privé d'obligations, de certificats d'actions préférentiels, convertibles ou non, warrants, notes ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par le biais de prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autres, y compris up stream ou cross stream) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible sera librement distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut, dans la mesure est selon les termes permis par la loi, acquérir ses propres parts sociales.

Art. 7. Gérance. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B. Cette classification des gérants sera dûment enregistrée dans les résolutions de l'assemblée concernée et les gérants appartenant à chaque classe seront identifiés.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, a les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous actes de disposition et d'administration en relation avec les objets de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant. Vis-à-vis des tiers le gérant unique ou le conseil de gérance le cas échéant, a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et de faire, d'autoriser et d'approuver tous les actes et opérations relatives à la Société non réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou tels qu'ils peuvent être prévus dans les statuts.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise

(i) pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance ou (ii) lorsque tous les gérants sont présents ou représentés et déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

Le conseil de gérance peut uniquement valablement délibérer ou agir si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée (à condition que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B) une telle majorité inclura toujours, au moins un gérant de classe A (qui peut se faire représenter)).

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par l'approbation de la majorité des gérants de la Société présents ou représentés, à condition que lorsque l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les résolutions du conseil de gérance ne pourront être adoptées qu'à la majorité des gérants présents ou représentés incluant au moins un gérant de classe A.

Les résolutions du conseil de gérance seront signées par un des gérants, à condition que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront signées par deux gérants dont un gérant de classe A, sauf en cas de décision contraire du conseil de gérance. Des copies ou extraits de ces résolutions qui pourront être notamment versées dans le cadre de procédures judiciaires seront signés par un des gérants à condition que lorsque l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les copies ou extraits de telles résolutions du conseil de gérance seront signées par deux gérants dont un gérant de classe A, sauf en cas de décision contraire du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires qui dûment exécutés feront foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe de deux gérants dont l'un d'entre eux sera toujours un gérant de classe A (y compris par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués, par le gérant unique, et dans le cas d'un conseil de gérance, par deux gérants, et lorsqu'il existe différentes classes de gérants, par deux gérants dont l'un d'entre eux sera toujours un gérant de classe A (y compris par voie de représentation).

Art. 8. Responsabilité des gérants, Indemnisation.

8.1 Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

8.2 Sous réserve des exceptions et limitations énumérées à l'article 8.3, toute personne qui est, ou qui a été gérant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et contre toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans que cette liste soit limitative, les honoraires d'avocats, frais et dépens, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

8.3 Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant:

8.3.1 En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction;

8.3.2 Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

8.3.3 Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

8.4 Le droit à indemnisation prévu par la présente est distinct et n'affectera aucun autre droit dont un gérant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telles personnes. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, en vertu d'un contrat ou autre en vertu de la loi.

8.5 Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article 8, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du gérant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article 8.

Art. 9. Conflits. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs des gérants ou responsables de la Société est intéressé à un tel contrat ou transaction, ou est administrateur, collaborateur, responsable, agent, consultant ou employé de cette autre société ou entité. Tout gérant ou responsable qui exerce la fonction d'administrateur, gérant, dirigeant ou employé ou autre auprès d'une société ou d'une entité avec laquelle la Société conclura un contrat ou entre autrement en relation d'affaires, ne sera pas, en raison d'une telle affiliation avec telle autre société ou entité, empêché de délibérer et de voter ou agir sur n'importe quelle matière en relation avec ce contrat ou cette autre affaire.

Art. 10. Assemblées Générales. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale. Les décisions des associés sont prises dans les formes et à la (aux) majorité(s) prévue(s) par la loi, par écrit (dans la mesure permise par la loi) ou lors d'assemblées y compris (dans la mesure permise par la loi) les assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, visioconférence, ou autres moyens de communication permettant à tous les associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble, la participation à une assemblée par ces moyens équivalant à une présence en personne à une telle assemblée. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représentera l'ensemble des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entièreté du capital social est présent ou représenté à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date proposée pour l'effectivité des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considération de la portion du capital représenté. Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis. Les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2012.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année à la fin de l'année sociale, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Paiement

Les parts sociales ont été entièrement souscrites et intégralement libérées par un versement en espèces comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales souscrites	Paiement
BC European Capital IX-5	12.500	EUR 12.500.-
Total:	12.500	EUR 12.500.-

Preuve du paiement du prix de souscription de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ mille euros (EUR 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'unique associé a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Nom	Adresse	Profession	Date de naissance	Pays et lieu de naissance
Naïm Gjonaj	29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg	Administrateur de sociétés	8 Octobre 1973	Liège (Belgium)
Jeremy Nik Hood	40 Portman Square London W1H 6DA	Conseiller d'investissement	15 Octobre 1974	Bromley (United Kingdom)

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2012.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le prédit mandataire a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: T. Hoss, E. DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 9 mai 2012. Relation: DIE/2012/5439. Reçu soixante-quinze (75,-) euros

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 9 mai 2012.

Référence de publication: 2012061933/469.

(120088018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

LBG Packaging S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8362 Grass, 6, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 141.697.

Extrait des résolutions

Il résulte d'une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société en date du 26 mars 2012:

1. L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société avec effet rétroactif au 1^{er} mars 2012 à l'adresse suivante:

Rue des Champs, 6, L-8362 Grass

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR EXTRAIT CONFORME

Didier Rémy

Administrateur

Référence de publication: 2012058347/15.

(120081578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

Sub Lecta 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 168.540.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND TWELVE, ON THE ELEVENTH DAY OF MAY.

Before us, Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert.

Was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of the public limited liability company (société anonyme) existing under the name of "SUB LECTA 3 S.A.", governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1921 boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 168540, incorporated pursuant to a deed of Maître Cosita Delvaux, notary residing in Redange sur Attert, dated 26 April 2012, under publication process with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter referred to as the "Company").

The meeting was opened by Virginie STALDER, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg.

Being in the chair, who appointed as secretary Carmen ANDRÉ, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Delphine TEMPÉ, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

1. The agenda of the meeting is the following

a. Waiver of the prior convening notice;

b. Increase of the share capital of the Company by an amount of one Euro (EUR 1.-), in order to raise it from its current amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) to thirty-one thousand and one Euros (EUR 31,001.-) by issuing one (1) new share with a par value of one Euro (EUR 1.-), together with a total share premium of an amount of one hundred seventy-two million seven hundred fifty-one thousand nine hundred ninety-nine Euros (EUR 172,751,999.-) (the “New Share”);

c. Subscription to and full payment by the sole shareholder of the Company of the New Share with a share premium, by way of a contribution in kind to the Company consisting of twenty-two million (22,000,000) shares with a nominal value of fifty-two Euro Cent (EUR 0.52) each, of Cartiere del Garda S.p.A., a società per azioni duly incorporated under the laws of Italy, having its registered office at Viale Rovereto 15, 38066 Riva del Garda (TN) (Italy), registered with the Registro delle Imprese of Trento, Tax Code and Registration No 07378310010, REA:TN-163986 representing one hundred percent (100%) of the share capital of Cartiere del Garda S.p.A. (the “Contribution in Kind”), as further described in a report drawn up by BDO Audit S.A., independent auditor (réviseur d’entreprises) having its registered office at 2 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (the “Auditor’s Report”);

d. Subsequent modification of Article 5.1 (Capital) of the articles of association of the Company;

e. Decision to (i) reduce the normal delay of sending of the convening notices to two (2) calendar days in view of the holding of a meeting of the board of directors of the Company and (ii) permit the sending of such convening notices to all directors also by e-mail;

f. Subsequent modification of Article 9.3 of the articles of association of the Company; and

g. Miscellaneous.

2. The sole shareholder represented at the meeting (the “Sole Shareholder”), the proxyholder of the represented Sole Shareholder and the number of its shares is shown on an attendance list, signed “ne varietur” by the proxyholder of the represented Sole Shareholder, the members of the bureau and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxy of the represented Sole Shareholder will also remain annexed to the present deed.

3. As a result of the aforementioned attendance list, all the thirty-one thousand (31,000) shares issued are represented at the present meeting, which is consequently constituted and may validly deliberate and decide on the different items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the Sole Shareholder, the Sole Shareholder took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to waive the prior convening notice, considering itself as duly convened and declaring having full knowledge of the purpose of the present agenda, which has been communicated to it.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of one Euro (EUR 1.-), in order to raise it from its current amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) to thirty-one thousand and one Euros (EUR 31,001.-) by issuing one (1) New Share, together with a total share premium of an amount of one hundred seventy-two million seven hundred fifty-one thousand nine hundred ninety-nine Euros (EUR 172,751,999.-).

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented by Mrs. Delphine Tempé, Attorney at Law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy established on 11 May 2012, DECLARES to subscribe and to fully pay up the New Share, together with a share premium, by way of the Contribution in Kind.

The amount of the Contribution in Kind of one hundred seventy-two million seven hundred fifty-two thousand Euros (EUR 172,752,000.-) is allocated as follows:

- An amount of one Euro (EUR 1.-) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and
- An amount of one hundred seventy-two million seven hundred fifty-one thousand nine hundred ninety-nine Euros (EUR 172,751,999.-) is to be allocated to the share premium reserve account of the Company.

First declaration

It results from a declaration issued on the date hereof by Cartiere del Garda S.p.A. that:

- the Sole Shareholder is the owner of one hundred percent (100%) of the shares in the share capital of Cartiere del Garda S.p.A. (the “Cartiere del Garda Shares”);
- the Sole Shareholder has the power to dispose of the Cartiere del Garda Shares;
- the Cartiere del Garda Shares are neither encumbered with any pledge or usufruct, nor right to acquire any pledge or usufruct thereon, and the Cartiere del Garda Shares are not subject to any attachment;

- there exists neither pre-emption rights nor any other rights pursuant to which any person may request that the Cartiere del Garda Shares be transferred to it;
- the Cartiere del Garda Shares are freely transferable; and
- all formalities required, in Luxembourg and Italy, in relation to the Contribution in Kind of the Cartiere del Garda Shares to the Company, have been effected or will be effected.

In conformity with article 26-1 and 32-1 (5) of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, the Contribution in Kind of the Cartiere del Garda Shares has been subject to the Auditor's Report as drawn up by BDO Audit S.A., independent auditor (réviseur d'entreprises), having its registered office at 2 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and which concludes as follows:

"Based on the work performed, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind of one hundred seventy-two million seven hundred fifty-two thousand Euros (172.752.000 Euros) is not at least equal to the total nominal value of one (1) share of one Euro (1 Euro) to be issued, together with a total share premium of one hundred seventy-two million seven hundred fifty-one thousand nine hundred ninety-nine Euros (172.751.999 Euros)."

Such Auditor's Report, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of the registration.

Second declaration

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder STATES that (i) the Contribution in Kind of the Cartiere del Garda Shares to the Company, implying the transfer of the ownership of the shares contributed, is fully effective on the date hereof and (ii) the transfer will be enacted in the shareholder register of Cartiere del Garda S.p.A.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder RESOLVES to amend Article 5.1 of the articles of association of the Company that will henceforth read as follows:

5.1. Capital. "The Company's share capital is fixed at thirty-one thousand and one Euros (EUR 31,001.-) represented by thirty-one thousand and one (31,001) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up."

Fourth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to (i) reduce the normal delay of sending of the convening notices to two (2) calendar days in view of the holding of a meeting of the board of directors of the Company and (ii) permit the sending of such convening notices to all directors also by e-mail.

Fifth resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder RESOLVES to amend Article 9.3 of the articles of association of the Company that will henceforth read as follows:

"**9.3.** The board of directors shall meet upon call by or on behalf of the Chairman at the place indicated in the convening notice. The convening notice, containing the agenda, shall be sent by letter (sent by express mail or special courier), telegram, telex, telefax or e-mail to the directors at least two (2) calendar days before the date set for the meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice and in which case notice of at least twenty-four (24) hours prior to the hour set for such meeting by telefax and/or telegram and/or e-mail shall be sufficient. This notice may be waived by the consent (which can be included in the minutes of the relevant meeting of the board signed by each director or in the proxy of the represented director) of each director and if they declare that they have been informed of the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in an agenda previously adopted by resolution of the board of directors. All reasonable efforts will be afforded so that, sufficiently in advance of any meeting of the board of directors each director is provided with a copy of the documents and/or materials to be discussed or passed upon by the board of directors at such meeting."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 7.800.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE ONZIÈME JOUR DE MAI.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme existant sous la dénomination «SUB LECTA 3 S.A.», régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168540, constituée suivant un acte de Maître Cosita Delvaux, notaire résidant à Redange-sur-Attert, daté du 26 avril 2012, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après la «Société»).

L'assemblée s'est ouverte sous la présidence de Virginie STALDER, avocat à la cour, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Désignant comme secrétaire Carmen ANDRÉ, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Delphine TEMPÉ, avocat à la cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter que:

1. La présente assemblée a pour ordre du jour:

a. Renonciation à la convocation préalable;

b. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un Euro (EUR 1,-) en vue de le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) à trente et un mille un Euros (EUR 31.001,-) par l'émission d'une (1) nouvelle action, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-), avec une prime d'émission d'un montant total de cent soixante-douze millions sept cent cinquante et un mille neuf cent quatrevingt-dix-neuf Euros (EUR 172.751.999,-) (la «Nouvelle Action»);

c. Souscription et paiement intégral par l'actionnaire unique de la Société de la Nouvelle Action, avec une prime d'émission, par un apport en nature fait à la Société consistant en vingt-deux millions (22.000.000) actions, ayant une valeur nominale de cinquante-deux Centimes (EUR 0,52) chacune, de Cartiere del Garda S.p.A., une società per azioni valablement constituée sous les lois Italiennes, ayant son siège social à Viale Rovereto 15, 38066 Riva del Garda (TN) (Italie), immatriculée auprès du Registro delle Imprese of Trento, numéro fiscal et immatriculation numéro 07378310010, REA:TN-163986, représentant cent pourcent (100 %) du capital social de Cartiere del Garda S.p.A. (l'«Apport en Nature»), tel que décrit dans un rapport établi par BDO Audit S.A., réviseur d'entreprises, ayant son siège social au 2 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (le «Rapport du Réviseur»);

d. Modification subséquente de l'article 5.1 (Capital) des statuts de la Société;

e. Décision de (i) réduire le délai normal d'envoi des convocations à deux (2) jours calendaires en vue de la tenue d'une réunion du conseil d'administration de la Société et (ii) permettre l'envoi de ces convocations à tous les administrateurs de la Société également par e-mail;

f. Modification subséquente de l'article 9.3 des statuts de la Société; et

g. Divers.

2. Que l'actionnaire unique représenté à l'assemblée (l'«Actionnaire Unique»), le mandataire de l'Actionnaire Unique représenté ainsi que le nombre d'actions qu'il détient est indiqué sur une liste de présence, signée ne varietur par le mandataire de l'Actionnaire Unique représenté, les membres du bureau et le notaire instrumentant, qui restera annexée au présent acte.

La procuration de l'Actionnaire Unique représenté restera également annexée au présent acte.

3. Qu'au vu de la prédite liste de présences, toutes les trente et un mille (31.000) actions émises sont représentées à la présente assemblée, qui est en conséquence régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur les différents points de l'ordre du jour.

Ces faits ayant été approuvés par l'Actionnaire Unique, l'Actionnaire Unique pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique DECIDE de renoncer à la convocation préalable, se considérant dûment convoqué et déclarant avoir entière connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué.

Seconde résolution

L'Actionnaire Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un Euro (EUR 1,-) en vue de le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) à trente et un mille un Euros (EUR 31.001,-) par l'émission d'une (1) Nouvelle Action, avec une prime d'émission d'un montant total de cent soixante-douze millions sept cent cinquante et un mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Euros (EUR 172.751.999,-).

Souscription - Paiement

L'Actionnaire Unique, représenté par Madame Delphine Tempé, Avocat à la Cour, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration établie le 11 mai 2012 DECLARE souscrire et libérer entièrement la Nouvelle Action avec une prime d'émission, par le biais de l'Apport en Nature.

Le montant de l'Apport en Nature de cent soixante-douze millions sept cent cinquante deux mille Euros (EUR 172.752.000,-) est alloué comme décrit ci-dessous:

- Un montant d'un Euro (EUR 1,-) est alloué au compte capital social de la Société; et
- Un montant de cent soixante-douze millions sept cent cinquante et un mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Euros (EUR 172.751.999,-) est alloué au compte réserve prime d'émission de la Société.

Première déclaration

Il résulte d'une déclaration émise en date des présentes par Cartiere del Garda S.p.A. que:

- L'Actionnaire Unique est le détenteur de cent pour cent (100%) des actions représentant le capital social de Cartiere del Garda S.p.A. (les «Actions Cartiere del Garda»);
- L'Actionnaire Unique à le pouvoir de disposer des Actions Cartiere del Garda;
- Les Actions Cartiere del Garda ne sont pas grevées d'un gage ni d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un gage ou un usufruit sur ces dernières, et les Actions Cartiere del Garda ne sont pas sujettes à saisie;
- Il n'existe aucun droit de préemption ni aucun autre droit en vertu duquel une personne pourrait requérir que les Actions Cartiere del Garda lui soient transférées; -Les Actions Cartiere del Garda sont librement transférables; et
- Toutes les formalités requises, au Luxembourg et en Italie, dans le cadre de l'Apport en Nature des Actions Cartiere del Garda à la Société, ont été effectuées ou seront effectuées.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi Luxembourgeoise sur les sociétés commerciales datée du 10 août 1915, l'Apport en Nature des Actions Cartiere del Garda a été sujet au Rapport du Réviseur établi par BDO Audit S.A., réviseur d'entreprises, ayant son siège social au 2 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, et qui conclut comme suit:

«Sur base de notre examen effectué, rien n'a été porté à notre attention qui nous porterait à croire que la valeur de l'apport en nature de cent soixante-douze millions sept cent cinquante deux mille Euros (172.752.000,-Euros) n'est pas au moins égale à la valeur nominale totale d'une (1) action d'un Euro (1 Euro) qui sera émise, avec une prime d'émission totale de cent soixante-douze millions sept cent cinquante et un mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Euros (172.751.999 Euros).»

Ledit Rapport du Réviseur, après avoir été signé «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte aux fins d'enregistrement.

Seconde déclaration

En conséquence de la résolution qui précède, l'Actionnaire Unique DECLARE que (i) l'Apport en Nature des Actions Cartiere del Garda à la Société, entraînant le transfert de la propriété des actions apportées, est pleinement effectif en date des présentes et (ii) le transfert sera acté dans le registre des actionnaires de Cartiere del Garda S.p.A.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Actionnaire Unique DECIDE de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui se lira dorénavant comme suit:

5.1. Capital. «Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille un Euros (EUR 31.001,-) représenté par trente et un mille une (31.001) actions ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.»

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique DECIDE de (i) réduire le délai normal d'envoi des convocations à deux (2) jours calendaires en vue de la tenue d'une réunion du conseil d'administration de la Société et (ii) permettre l'envoi de ces convocations à tous les administrateurs de la Société également par e-mail.

Cinquième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Actionnaire Unique DECIDE de modifier l'article 9.3 des statuts de la Société, qui se lira dorénavant comme suit:

« **9.3.** Le conseil d'administration se réunit sur convocation du ou au nom du Président au lieu indiqué dans la convocation. La convocation contenant l'agenda doit être envoyée par lettre (courrier express ou courrier spécial) par télégramme, par télex, par fax ou par e-mail à chacun des administrateurs au moins deux (2) jours calendaires avant la date prévue de la réunion, sauf dans des circonstances d'urgence, dont la nature devra figurer dans la convocation, cas dans lequel il suffira que la convocation soit envoyée au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure fixée pour la réunion, par téléfax, et/ou télégramme, et/ou e-mail. Il peut être renoncé à cette convocation par le consentement de chaque

administrateur (qui peut être inclus au procès-verbal dudit conseil d'administration signé par chacun des administrateurs ou dans la procuration de l'administrateur représenté) et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de la réunion. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions individuelles tenues aux heures et lieux indiqués dans un agenda préalablement adopté par une décision du conseil d'administration. Tout effort raisonnable sera fait pour que chaque administrateur obtienne suffisamment à l'avance de chaque réunion du conseil d'administration une copie des documents à discuter et/ou à approuver par le conseil d'administration à cette réunion.»

N'ayant plus d'autre point à l'ordre du jour, la réunion est terminée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la Société à raison du présent acte, sont estimés à EUR 7.800.-.

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE notarié, dressé et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire

Signé: V. STALDER, C. ANDRÉ, D. TEMPÉ, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 14 mai 2012. Relation: RED/2012/642. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 15 mai 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012061604/255.

(120087152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

DPGP Romania S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 131.211.

Il résulte des décisions des associés de La Société en date du 15 mai 2012:

1. Acceptation de la démission de Monsieur Ross MacDiarmid entant que gérant classe A avec effet au 16 mai 2012.
2. Acceptation de la démission de Monsieur Hugo Neuman entant que gérant classe B avec effet au 16 mai 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 Mai 2012.

Pour La société

TMF Luxembourg S.A.

J. Pérez Lozano / P. Valasuo

Domiciliataire

Référence de publication: 2012058716/17.

(120082871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

NG Luxembourg Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 113.904.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2012.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2012058404/14.

(120081635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

Drei Flügel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 72.589.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 8 mars 2012 que:

- ont été réélus aux fonctions d'administrateur.

* Maître Charles Duro,

* Maître Marianne Goebel,

* Maître Karine Mastinu,

Les mandats d'administrateur prendront fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra en 2018.

* a été réélue aux fonctions de commissaire aux comptes

- La FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A.

Le mandat de commissaire aux comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012060696/21.

(120085671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

Panattoni Eastern Fund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 164.669.

Constituée par devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglister, Grand-Duché de Luxembourg en date du 26 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3183 en date du 27 décembre 2011.

Le bilan au 31-12-2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2012.

Panattoni Eastern Fund Sarl

Panattoni Luxembourg Directorship Sarl

Gérant

Représenté par Olivier Marbaise

Gérant

Référence de publication: 2012058426/18.

(120082362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

JAF P-Concept, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach, 20, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 169.029.

STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-et-un mai.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbrück,

A comparu:

La société privée de droit belge «J&F P CONCEPT» ayant son siège social à B-VLESSART, N°20, rue de Relune.

créée par acte du notaire Frédéric DUMOULIN à Durbuy en date du 27 juillet 2010,

inscrite au registre des sociétés belge sous le numéro BE0828.135.718,

ici représentée par ses gérants statutaires:

1) Monsieur Frank PUTMAN, employé, né à Charleroi en Belgique le 9 septembre 1964, demeurant à B-6860 Velssart, 20, rue de Relune;

2) Monsieur Johan PUTMAN, employé, né à Charleroi en Belgique le 11 décembre 1969, demeurant à B-6860 Velssart, 6, rue de Relune;

laquelle comparante a arrêté comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle a décidé de constituer:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "JAF P-CONCEPT".

Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la commune de Rambrouch; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associés.

Art. 3. La société a pour objet:

- tous travaux d'étude, de conception et de réalisation en matière de décoration et d'aménagement d'intérieurs;
- tous travaux de revêtement de sols, murs et plafonds en enduits lissé (mortex) appliqué sur chape lisse, carrelage existant ou plaques de plâtre;
- l'achat, la vente ou la réalisation de mobilier, objets de décoration, luminaires et tissus d'ameublement;

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelques forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprise se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

En cas de pluralité d'associés, chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six (6) mois à donner par lettre recommandée à son ou ses co-associés.

Le ou les associés restants auront un droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé sortant.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination en valeur des parts à céder. En cas de désaccord sur la valeur des parts à céder, celle-ci sera déterminée par un expert à désigner par le président du Tribunal d'Arrondissement compétent.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice commence au jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2012.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,00 €) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,00 €) chacune, entièrement souscrit et libéré par la partie comparante prénommée,

Ces parts ont été libérées moyennant un apport en nature de deux voitures, soit une voiture de marque Porsche 911 turbo, modèle 997 numéro châssis WPOZZZ99Z7S788695, immatriculée au nom de J&F P CONCEPT avec la plaque (B) 1-AJL-176 évaluée à un montant de cinquante-et-un mille euros, ainsi qu'une voiture de marque BMW X6 3.5 XD, numéro châssis WBAFG01090L185777 immatriculée au nom de J&F P CONCEPT avec la plaque 994 BQJ d'une valeur de quarante-et-un mille euros.

Le solde de l'apport, à savoir la somme de 79.500.- euros sera comptabilisé sur un compte courant de la fondatrice en les livres de la société à créer.

Cet apport se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le confirme.

En raison de ces apports, les cent vingt-cinq (125) parts sociales de la société, représentant une valeur de cent euros (100,00 €) chacune, sont attribuées à la comparante.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

Art. 8. En cas de pluralité d'associés, aucun des associés ne pourra céder ses droits à un tiers sans le consentement unanime de ses co-associés. Entre associés, les parts sociales sont librement cessibles.

Art. 9. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde reste à la libre disposition du ou des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou la faillite de l'un ou de plusieurs des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires et ayants-cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes, le comparant se réfère aux dispositions légales en vigueur.

Frais.

Les frais mis à charge de la société à raison de sa constitution sont évalués à la somme de huit cent euros (800,00 €).

Assemblée générale extra-ordinaire.

Et de suite, la comparante sus-nommée, représentant l'intégralité du capital social de la société, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée à L-8832 Rombach, 20, route de Bigonville.
 2. Est nommé gérant de la société Monsieur Alain VAN ASBROECK, gérant de sociétés, né le 13 avril 1956 à Durbuy, demeurant à B-6940 Durbuy, 7, rue des Recolectines.
 3. Le gérant est habilité à engager en toutes circonstances la société par sa seule signature.
 4. Le mandat ainsi conféré reste valable jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale.
- Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbrück, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Frank PUTMAN, Johan PUTMAN, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 23 mai 2012. Relation: DIE/2012/6085. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 30 mai 2012.

Référence de publication: 2012062602/90.

(120088492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2012.

Cargill International Luxembourg 13 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 19.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 161.268.

En date du 3 mai 2012, l'associé Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 150964, a cédé la totalité de ses 19.000 parts sociales ordinaires à Cargill International Luxembourg 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 150967, qui les acquiert.

En conséquence, Cargill International Luxembourg 3 S.à r.l. est associé unique avec 19.000 parts sociales ordinaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2012.

Référence de publication: 2012058672/18.

(120082703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

A Deux Mains S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 233-241, route de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 133.170.

L'an deux mille douze, le quatorze mars.

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- 1) Madame Denisa TURKOVIC, et son époux
- 2) Monsieur Jacques ZEYEN, demeurant ensemble à D-54439 Saarburg, 9, Unter der Hardt.

Madame Denisa TURKOVIC est ici représentée par Monsieur Jacques ZEYEN sur base d'une procuration sous seing privé du 14 mars 2012, laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lesquels comparants déclarent être les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée A DEUX MAINS S. à r. l., ayant son siège social à L-5550 Remich, 16, rue de Macher, constituée suivant acte notarié du 26 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2768 du 30 novembre 2007.

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune.

Lesdits comparants se sont ensuite réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils déclarent avoir été régulièrement convoqués et ont pris à l'unanimité et sur ordre du jour conforme la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la société à L-1221 Luxembourg, 233-241, route de Beggen et de modifier l'article 5 des statuts en conséquence qui aura la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés. Le siège social peut être transféré dans la commune du siège social par simple décision de la gérance.»

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation en langue du pays au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. ZEYEN, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 19 mars 2012. Relation: REM/2012/263. Reçu soixante-quinze euros 75.-€

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 26 mars 2012.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2012062853/36.

(120088490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2012.

Prux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 168.805.

— STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the ninth day of May.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

Kellogg Lux II S.à r.l. (under process of change of name), a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 103.832, here duly represented by Ms. Marjorie Binet, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of a "société à responsabilité limitée" which such party declares to incorporate, as follows:

Art. 1. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name PRUX S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing party and all persons who will become members thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad. The Company shall further act as the (or one of the) finance and/or treasury company of the group of companies to which it belongs and undertake any action or operation in relation to such purpose.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has or will have an interest or which form part of the group of

companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the members adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares are freely transferable among members. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-members is subject to the consent of members representing at least seventy-five percent of the Company's capital.

Art. 7. The Company is managed by one or several managers who need not be members.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of members, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be reelected but also their appointment may be revoked with or without cause (*ad nutum*) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

A meeting of the board of managers can only be held if two managers are present in person or by proxy, by conference call or by videoconference. The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular resolution duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

Vis-à-vis third parties the manager or each manager (in the case of a board of managers) has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company. The Company will be bound by the individual signature of anyone of the manager(s) or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by anyone of the managers.

Art. 8. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Art. 9. Each member may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of members through a special proxy.

Art. 10. Decisions by members are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing members taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another, the participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in

person at such meeting. Any regularly constituted meeting of members of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of members of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to members to their address appearing in the register of members held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the members at their addresses inscribed in the register of members held by the Company at least 8 days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolutions may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by members representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the members (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by members representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 members, an annual general meeting shall be held on first Monday of the month of May at 12:00 of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 12. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

Art. 13. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Art. 14. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members.

The share premium account may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members. The general meeting of members may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Any reserves which are determined to be non freely distributable shall only be distributed upon decision of the majority of shareholder(s) representing three quarters of the corporate share capital.

Art. 15. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be members and who are appointed by the general meeting of members who will specify their powers and remunerations.

Art. 16. If, and as long as one member holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 17. For anything not dealt with in the present articles of association, the members refer to the relevant legislation.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin as of the date of the present deed and end on 31 December 2012.

Subscription - Payment

Kellogg Lux II S.à r.l. (under process of change of name) here represented as mentioned above, subscribes to 500 (five hundred) shares. The shares have been fully paid-up in cash, so that the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) is at the disposal of the Company.

Description of the contribution

The contribution made by Kellogg Lux II S.à r.l. (under process of change of name) against the issuance of shares in the Company is composed of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) in cash.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about one thousand four hundred euro (€ 1,400,-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

Are appointed as managers of the Company:

- Richard SCHELL, Vice President, Tax and Assistant Treasurer, born in Michigan, United States of America, on December 9, 1963, with professional address at One Kellogg Square, Kellogg Company Building, Battle Creek, Michigan 49016-3599, United States of America;

- Luc SÜNNEN, expert-comptable, born in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on December 22, 1961, with professional address at 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand-Duchy of Luxembourg; and

- Christophe FENDER, expert-comptable, born in Strasbourg, France, on July 10, 1965, with professional address at 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand-Duchy of Luxembourg.

The managers shall serve for an undetermined duration.

According to article 7 of the Articles, the Company will be bound by the individual signature of anyone of the manager (s) or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by anyone of the managers.

3) The Company shall have its registered office at: 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this deed has been signed in Luxembourg, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le neuvième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

Kellogg Lux II S.à r.l. (en cours de changement de dénomination sociale), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 103832, ici dûment représentée par Mme Marjorie Binet, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis du notaire de dresser les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes:

Art. 1^{er} . Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de PRUX S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères. La Société agira en outre comme la (ou une des) société (s) de financement et/ou de trésorerie du groupe des sociétés auquel la Société fait partie et d'entreprendre toute action ou transaction en relation avec cet objet.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a ou aura un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'Etranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Art. 6. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

Art. 7. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple du capital. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Une réunion du conseil de gérance peut uniquement être tenue si deux gérants sont présents en personne ou représentés, par conférence téléphonique ou par vidéo conférence. Les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les résolutions circulaires dûment exécutées faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et des extraits seront émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

Le gérant ou chacun des gérants (dans le cas d'un conseil de gérance) ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et opérations relatifs à la Société. La Société sera engagée par la signature individuelle de chacun du/des gérant(s) ou par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le ou un des gérants.

Art. 8. Le ou les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées y compris des assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, vidéo conférence, ou tous autres moyens de communication permettant à tous les associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle assemblée. Toute assemblée des associés de la Société ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera obligatoire. La date de la tenue de l'assemblée générale annuelle est fixée au 1^{er} lundi du mois de mai à 12.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable le plus proche.

Art. 11. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 12. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérant établit les comptes annuels au 31 décembre.

Art. 13. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 14. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 15. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 16. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera à la date du présent acte pour finir le 31 décembre 2012.

Souscription - Paiement

Kellogg Lux II S.à r.l. (en cours de changement de dénomination sociale) ici représentée comme mentionnée ci-dessus souscrit aux 500 (cinq cents) parts sociales. Les parts sociales ont été entièrement payées par apport en numéraire, de sorte que le montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la société.

Description de l'apport

L'apport fait par Kellogg Lux II S.à r.l. (en cours de changement de dénomination sociale) en échange de l'émission des parts sociales de la Société consiste en la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros).

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents euros (€ 1.400,-).

Résolutions de l'associé

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

Sont nommés gérants de la Société:

- Richard SCHELL, Vice-President, Tax and Assistant Treasurer, né à Michigan, Etats-Unis d'Amérique, le 9 décembre 1963, résidant professionnellement au One Kellogg Square, Kellogg Company Building, Battle Creek, Michigan 49016-3599, Etats- Unis d'Amérique;

- Luc SÜNNEN, expert-comptable, né à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 22 décembre 1961, résidant professionnellement au 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Christophe FENDER, expert-comptable, né à Strasbourg, France, le 10 juillet 1965, résidant professionnellement au 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand-Duché de Luxembourg.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 7 des Statuts, la Société sera engagée par la signature individuelle de chacun de(s) gérant(s) ou par la seule signature de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par un des gérants.

3) Le siège social de la Société est établi au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare que sur demande de la personne comparante, les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant au commencement de ce document.

Le document ayant été lu au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Binet, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 mai 2012. Relation: EAC/2012/6187. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012057872/331.

(120080961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

Entente Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 70.448.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012058725/9.

(120083414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

Entente Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 70.448.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012058726/9.

(120083421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

Furstenberg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 150.636.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 12 mai 2012

Résolutions

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. L'Assemblée Générale décide d'échoir le mandat de gérant de Monsieur Jean-Michel Paul, né à Bruxelles, le 25 septembre 1969, demeurant à 16 Farley Court, Melbury Road, Londres W14 8LJ, Royaume-Uni.

2. L'Assemblée Générale décide de nommer comme gérant, pour une durée illimitée, la société Tomson PTE LTD avec siège social 111 North Bridge Road 8-10, Peninsula Plaza, 179098 Singapore, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Singapour (Registrar of Companies and Businesses) sous le numéro 199907653N représentée par Monsieur Jean-Michel Paul, né à Bruxelles, le 25 septembre 1969, demeurant à 16 Farley Court, Melbury Road, Londres W14 8LJ, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012058744/19.

(120082776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

Flybas S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 136.059.

—
Extrait des résolutions du conseil d'administration prises en date du 11 mai 2012

Il résulte des résolutions écrites du Conseil d'administration tenu en date du 11 mai 2012, que:

Après avoir constaté que Madame Nellie Esparza Segá s'est démise de ses fonctions d'Administrateur, en date du 13 avril 2012, les Administrateurs restants décident, conformément aux articles 5 et 6 des statuts de la Société et à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de coopter Monsieur Jean-Marie Bettinger, employé privé, né à Saint-Avold (France) le 14 mars 1973, demeurant professionnellement au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la Société, avec effet au 11 mai 2012, en remplacement de Madame Nellie Esparza Segá, Administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par résolutions de l'actionnaire unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2012.

FLYBAS S.A.

Référence de publication: 2012058759/19.

(120082656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

Giga Tubes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5374 Munsbach, 15, Schlasswee.

R.C.S. Luxembourg B 162.167.

—
L'an deux mil douze, le vingt-deuxième jour de mai.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

La société à responsabilité limitée GIGA Soparfi S.à r.l., avec siège social à L-5374 Munsbach, 15, Schlasswee, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B et le numéro 162155,

ici représentée par Monsieur Arthur MLETZAK, architecte, né le 13 avril 1965 à Sulecin/Pologne, demeurant à L-5374 Munsbach, 15, Schlasswee.

La comparante déclare être le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée GIGA TUBES S.à r.l., avec siège social à L-7432 Gosseldange, 44, route de Mersch, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 162167, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Maître Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 14 juillet 2011, publié au Mémorial, Recueil C numéro 2091 du 8 septembre 2011.

L'associé unique a prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

75051

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de L-7432 Gosseldange, 44, route de Mersch à L-5374 Munsbach, 15, Schlasswee.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'associé unique décide de modifier l'article 5, premier paragraphe des statuts:

Art. 5. (1^{er} paragraphe). «Le siège social est établi dans la commune de Schuttrange.»

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Pouvoirs

Le comparant donne pouvoir à tous clerks et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

Dont acte, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénoms usuels, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Arthur Mletzyk, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 23 mai 2012. LAC / 2012 / 23863. Reçu 75.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 mai 2012.

Référence de publication: 2012062542/39.

(120088491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2012.

ESP Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 99.954.

Extrait des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 18 Mai 2012

- Monsieur Martin Kasperczyk a démissionné en tant que gérant unique de la Société;
- Monsieur Sylvain Jacquet, né le 27 juin 1980 à Mont-Saint-Martin, France, ayant son adresse professionnelle au 412F, Route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Luxembourg à été nommé en tant que gérant unique de la Société, avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 18 mai 2012.

Pour ESP Europe S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012058728/16.

(120083224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

Tüv Nord Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 165.743.

Im Jahre zweitausendzwoölf, den elften Mai.

Vor dem unterzeichnenden Notar Paul BETTINGEN, mit Amtswohnsitz in Niederanven.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung TÜV NORD International GmbH & Co. KG mit Sitz in D-45141 Essen, Langemarckstrasse 20, vertreten durch seine persönlich haftende Gesellschafterin die Firma TÜV NORD International Verwaltungsgesellschaft mbh mit Sitz in D-45141 Essen, Langemarckstrasse 20, letztgenannte vertreten durch Herrn Jean LUTGEN, Rechtsanwalt, wohnhaft in L-2227 Luxembourg, 15, avenue de la Porte-Neuve, aufgrund einer Vollmacht gegeben in Essen am 10. Mai 2012, welche nach ne varietur Zeichnung der Kompartmenten und des instrumentierenden Notars gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Die oben benannte Partei, vertreten wie oben erwähnt, erklärt die Erschienene dem instrumentierenden Notar, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammenzufinden mit folgender Tagesordnung:

Tagesordnung:

1.- Abänderung des Gesellschaftszweckes und dementsprechend Abänderung von Artikel 4 der Satzungen, der lauten soll wie folgt:

Art. 4. „Gegenstand des Unternehmens ist die Erbringung von Ingenieur- und Zertifizierungsleistungen, unter anderem aber nicht ausschließlich, im Bereich der Bahntechnik sowie alle damit im Zusammenhang stehende Leistungen, unter anderem:

- Die Begutachtung und Prüfung von Anlagen, Einrichtungen und Betriebsmitteln;
- Die Zertifizierung von Systemen, Personen und Produkten;

Die Gesellschaft betreibt ihre Geschäfte im In- und Ausland. Die Gesellschaft ist zu allen Geschäften und Maßnahmen berechtigt, die geeignet sind, dem Gegenstand des Unternehmens zu dienen und die nicht im Widerspruch zu den Anforderungen an die Unabhängigkeit einer Zertifizierungsstelle stehen. Sie ist berechtigt Unternehmensverträge abzuschließen, Niederlassungen und Tochtergesellschaften zu errichten sowie Beteiligungen einzugehen“.

Gemäss der Tagesordnung hat die Komparentin folgende Beschlüsse gefasst.

Erster und Einziger Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst den Gesellschaftszweck abzuändern und dementsprechend Artikel 4 der Satzungen abzuändern, der lauten soll wie folgt:

Art. 4. „Gegenstand des Unternehmens ist die Erbringung von Ingenieur- und Zertifizierungsleistungen, unter anderem aber nicht ausschließlich, im Bereich der Bahntechnik sowie alle damit im Zusammenhang stehende Leistungen, unter anderem:

- Die Begutachtung und Prüfung von Anlagen, Einrichtungen und Betriebsmitteln;
- Die Zertifizierung von Systemen, Personen und Produkten;

Die Gesellschaft betreibt ihre Geschäfte im In- und Ausland. Die Gesellschaft ist zu allen Geschäften und Maßnahmen berechtigt, die geeignet sind, dem Gegenstand des Unternehmens zu dienen und die nicht im Widerspruch zu den Anforderungen an die Unabhängigkeit einer Zertifizierungsstelle stehen. Sie ist berechtigt Unternehmensverträge abzuschließen, Niederlassungen und Tochtergesellschaften zu errichten sowie Beteiligungen einzugehen“.

Bevollmächtigung

Die Erschienene erteilt hiermit einem jeden Angestellten des unterzeichnenden Notars Spezialvollmacht, in ihrem Namen jegliche etwaige Berichtigungsurkunde gegenwärtiger Urkunde aufzunehmen.

Schätzung der Kosten

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Umänderung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf etwa eintausendeinhundert Euro (EUR 1.100,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die Erschienene, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat die Erschienene gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Jean Lutgen, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 14 mai 2012. LAC / 2012 / 22362. Reçu 75.- €.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 16. Mai 2012.

Référence de publication: 2012058536/57.

(120081673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

European Assets Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 93.174.

L'adresse du commissaire aux comptes, AUDIEX S.A., est désormais la suivante:

9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 mai 2012.

Référence de publication: 2012058730/11.

(120082538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

European Assets Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 93.174.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012058731/9.

(120082572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

Filling Station S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 61.585.

La Société a été constituée suivant acte notarié, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 92 du 12 février 1998.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2012.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2012058754/15.

(120083211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

Flaskamp Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1748 Findel, 8, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 157.887.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2012.

Référence de publication: 2012058738/10.

(120082526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

EFI Eurofinance Investments Holding SPF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 68.875.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 25 mai 2012

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Pan European Ventures S.A., ayant son siège social au 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, représentée par son représentant permanent Monsieur VAN OPSTAL Peter, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg et de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, représentée par son représentant permanent Monsieur VAN HUNEN Gerard, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de COVENTURES S.A., ayant son siège social 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Luxembourg, le 25 mai 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012060714/21.

(120086032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

Fretless Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 139.854.

—
Extrait des résolutions de l'associée unique en date du 17 avril 2012

1. Madame Adela IANCU a démissionné de son mandat de gérante de catégorie B.

2. Monsieur Andrew O'SHEA, administrateur de sociétés, né le 13 août 1980 à Dublin (Irlande), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant B pour une durée indéterminée.

Luxembourg le 22.05.2012.

Pour FRETLESS INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012058766/15.

(120082872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

Tadpole Constellation II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 126.085.

In the year two thousand and twelve, on twenty-seventh of April,

before us Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared

Tadpole Constellation BV, a Bestolen Vennootschap governed by the laws of The Netherlands, having its registered office at Herikerbergweg 238, 1011 CM Amsterdam Zuidoost, The Netherlands, and registered with the Amsterdam Chamber of Commerce under number 34266310 (the "Shareholder"),

here represented by Mr Alessandro Sorcinelli, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 24 April 2012,

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Tadpole Constellation II S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed dated 23 March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1085 of 7 June 2007 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 126.085 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not been amended since its incorporation.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To dissolve the Company and to put the Company into liquidation.

2 To appoint the liquidator.

3 To determine the powers to be given to the liquidator and the remuneration of the liquidator.

4 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to dissolve the Company and to put the Company into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The Shareholder resolved to appoint Mr Van James Stults, born on 30 September 1954 in Chicago, Illinois (USA), and residing at 71, Onslow Gardens, Flat 2, London, SW7 3QD, United Kingdom, as liquidator.

Third resolution

The Shareholder resolved that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The Shareholder resolved to approve the remuneration of the liquidator as agreed among the parties concerned.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand four hundred euro (EUR 1,400,-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-sept avril,

par-devant nous Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Tadpole Constellation BV, une Bestolen Vennootschap régie par les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au Herikerbergweg 238, 1011 CM Amsterdam Zuidoost, Pays-Bas et immatriculée à la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34266310 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Monsieur Alessandro Sorcinelli, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 24 avril 2012.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Tadpole Constellation II S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), dont le siège social est au 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 23 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1085 du 7 juin 2007 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 126085 (la «Société»). Les statuts n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société.

2 Nomination d'un liquidateur.

3 Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur.

4 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

75056

Première résolution

L'Associé a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de nommer Monsieur Van James Stults, né le 30 septembre 1954 à Chicago, Illinois (USA), ayant son adresse au 72 Onslow Gardens, Flat 2, Londres, SW7 3QD, Royaume-Uni, comme liquidateur.

Troisième résolution

L'Associé a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des parts sociales émises par la Société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux associés des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'Associé a décidé d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: A. Sorcinelli, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 4 mai 2012 2012, REM/2012/464. Reçu *** euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 18 mai 2012.

Référence de publication: 2012058523/120.

(120082120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

Focus Investment, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 127.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.094.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique prise en date du 11 mai 2012:

- que Monsieur Martin Kasperczyk a démissionné de sa fonction de gérant B de la Société avec effet au 11 mai 2012;
- Monsieur Vito Marinelli, né le 7 août 1976 à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg, est nommé en tant que nouveau gérant B de la société avec effet immédiat;

Le nouveau gérant est élu pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 mai 2012.

Référence de publication: 2012058739/16.

(120083226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

European Assets Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 93.174.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012058732/9.

(120083301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

Farmipart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 44.359.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2012, la cooptation en date du 19 mars 2012 de Monsieur Giacomo DI BARI au Conseil d'Administration et la démission à cette même date de Madame Marie BOURLOND du Conseil d'Administration ont été ratifiées. Le mandat du nouvel administrateur définitivement élu, s'achèvera avec ceux des autres administrateurs, à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Luxembourg, le 22/05/2012.

Pour: FARMIPART S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2012058749/16.

(120083100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

European Quality Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 74.921.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *European Quality Fund*

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2012058734/11.

(120083172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

F.D.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 118.171.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 6 mars 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 6 avril 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012058736/13.

(120082823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

Forbach Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 119.224.

Par résolutions signées en date du 8 mai 2012, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

Acceptation de la démission de Monsieur Israel Domingo Basilio, avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet au 30 avril 2012.

Nomination de Monsieur Martinus C. J. Weijermans, avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que gérant avec effet au 30 avril 2012 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2012.

Pour la Société

Jorge Pérez Lozano

Gérant

Référence de publication: 2012058740/18.

(120083149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

Foetz Retail-Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 145.621.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2012.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2012058761/12.

(120082766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

Le Petit Manoir S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: Café Beim Cyrille.

Siège social: L-6440 Echternach, 49, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 105.037.

L'an deux mille douze, le vingt-cinq avril.

Par devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme «CDYD S.A.» ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 24, rue de l'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 89010, représentée par son administrateur-délégué Monsieur Stéphane DEJONGHE,

La comparante, agissant comme ci-avant, représente l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée «Le Petit Manoir S.à r.l.» avec siège social à L-1449 Luxembourg, 24, rue de l'Eau, constituée suivant acte reçu par Maître Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Associations et des Sociétés numéro 280 en date du 30 mars 2005, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 105037,

L'associée unique a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'ajouter une enseigne commerciale «CAFE BEIM CYRILLE» et modifie par conséquent l'article 1^{er} des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** La société prend la dénomination de «Le Petit Manoir S.à r.l.» agissant sous l'enseigne commerciale «CAFE BEIM CYRILLE»».

Deuxième résolution

L'associée unique transfère le siège social vers L-6440 Echternach, 49, rue de la Gare et modifie par conséquent le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la société:

« **Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la Commune d'Echternach.»

Troisième résolution

L'associée unique décide de compléter l'objet social et modifie en conséquence le premier alinéa de l'article 3 des statuts de la société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques à consommer sur place avec restauration.»

Quatrième résolution

L'associée unique nomme aux fonctions de gérant:

- Gérant technique pour une durée indéterminée de la société:

Monsieur Cyrille SETOCA MUACHO, né le 15 novembre 1971 à Dudelange, demeurant à L-1243 Luxembourg, 29, rue Félix Blochhausen,

- Gérant administratif pour une durée indéterminée de la société:

Monsieur Stéphane DEJONGHE, prénommé, né le 13 avril 1981 à Amsterdam, demeurant à L-2521 Bonnevoie, 20, rue Demy Schlechter.

La société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe du gérant technique et celle du gérant administratif avec pouvoir de délégation réciproque.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société, sont évalués à 800,-EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: S. DEJONGHE, C. SETOCA MUACHO, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 02 mai 2012. Relation: LAC/2012/19826. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 23 mai 2012.

Référence de publication: 2012059578/55.

(120083814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Airwaves S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8124 Bridel, 15, rue des Carrefours.

R.C.S. Luxembourg B 72.519.

DISSOLUTION

L'an deux mille douze le trois mai

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société Algemene Nederlandse Beheermaatschappij SA. ayant son siège social à L-8124 Bridel, 15, rue des Carrefours R.C.S. Luxembourg B80766, valablement représentée par deux de ses administrateurs, savoir Monsieur Yves Mertz et Monsieur Jean Medernach (L'actionnaire unique)

(L'actionnaire unique)

Lequel comparant, tel que représenté, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme "AIRWAVES S.A.", ayant son siège social à L-8124 Bridel, 15, rue des Carrefours inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 72519, a été constituée suivant acte reçu le 15 novembre 1999, publié au Mémorial C numéro 28 du 10 janvier 2000.

II.- Que le capital social de la société anonyme "AIRWAVES S.A."prédéterminée, s'élève actuellement à EUR 31.000.- (trente et un mille euros), représenté par 310 actions de EUR 100.- (cent euros) chacune, chacune intégralement libérée.

III.- Que l'actionnaire unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société.

IV.- Que l'actionnaire unique est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que l'actionnaire unique, en tant que liquidateur, prend à sa charge la liquidation du passif et les engagements financiers, connus ou inconnus, de la société, qui devra être terminée avant toute appropriation de quelque manière que ce soit des actifs de la société en tant qu'actionnaire unique.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire de surveillance et directeurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Y. MERTZ, J. MEDERNACH, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 04 mai 2012. Relation: LAC/2012/20444. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, 10 mai 2012.

Référence de publication: 2012062384/41.

(120088455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2012.

Fred's International, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 7, avenue du Rock'n'Roll.

R.C.S. Luxembourg B 157.735.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 16 avril 2012

Gérant

Nomination

Vincent SOMVILLE 400, route de Longwy à L4831 RODANGE

Frédéric Van Isacker

Gérant

Référence de publication: 2012058741/13.

(120082914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

New Age Radio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8124 Bridel, 15, rue des Carrefours.

R.C.S. Luxembourg B 72.537.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille douze le trois mai

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société Algemene Nederlandse Beheermaatschappij SA. ayant son siège social à L-8124 Bridel, 15, rue des Carrefours R.C.S. Luxembourg B80766, valablement représentée par deux de ses administrateurs, savoir Monsieur Yves Mertz et Monsieur Jean Medernach (L'actionnaire unique)

Lequel comparant, tel que représenté, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme "NEW AGE RADIO S.A.", ayant son siège social à L8124 Bridel, 15, rue des Carrefours inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 72537, a été constituée suivant acte reçu le 15 novembre 1999, publié au Mémorial C numéro 26 du 8 janvier 2000.

II.- Que le capital social de la société anonyme "NEW AGE RADIO S.A." prédésignée, s'élève actuellement à EUR 31.000.-(trente et un mille euros), représenté par 310 actions de EUR 100.-(cent euros) chacune, chacune intégralement libérée.

III.- Que l'actionnaire unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société.

IV.- Que l'actionnaire unique est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que l'actionnaire unique, en tant que liquidateur, prend à sa charge la liquidation du passif et les engagements financiers, connus ou inconnus, de la société, qui devra être terminée avant toute appropriation de quelque manière que ce soit des actifs de la société en tant qu'actionnaire unique.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire de surveillance et directeurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Y. MERTZ, J. MEDERNACH, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 04 mai 2012. Relation: LAC/2012/20445. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, 10 mai 2012.

Référence de publication: 2012062688/41.

(120088466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2012.

Fulcrum Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 121.923.

Le bilan du Rapport Annuel Révisé au 31 décembre 2011 et la distribution des dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 avril 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012058742/10.

(120083331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

Fundamental European Value S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 86.975.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Fundamental European Value S.A.

CACEIS Bank Luxembourg

Référence de publication: 2012058743/11.

(120083171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

Falcon Mines S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.

R.C.S. Luxembourg B 39.774.

EXTRAIT

La société informe par la présente:

- de la démission de Mr. Roy Pascoe LANDER du poste d'administrateur de la Société en date du 21 juin 2011,
- du changement d'adresse de son commissaire aux comptes, la société International Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l., au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Un mandataire

Référence de publication: 2012058747/13.

(120083381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

BNP Paribas L Fix, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 50.443.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire Tenue à Luxembourg le 27 avril 2012

En date du 27 avril 2012, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

1. Elle ratifie la décision du conseil d'administration du 1^{er} septembre 2011 d'accepter la démission de Messieurs Paul MESTAG de son poste de membre du conseil d'administration et de procéder à la nomination de Monsieur Denis GALLET comme nouvel administrateur avec adresse professionnelle 55, rue du Progrès, B- 1210 Bruxelles, à la même date.

2. Elle renouvelle le mandat d'administrateur de Madame Claire COLLET, Messieurs William DE VIJLDER et Hans STEYAERT.

Elle renouvelle le mandat de réviseur d'entreprises de la Société «PriceWaterhouseCoopers».

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée statuant sur les comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 27 avril 2012.

Pour extrait sincère et conforme
POUR BNP PARIBAS L FIX

Référence de publication: 2012059331/20.

(120084190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Femcare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2621 Luxembourg, 4, Montée des Tilleuls.
R.C.S. Luxembourg B 106.413.

—
EXTRAIT

En date du 18 mai 2012, le Conseil d'administration de la société a décidé, de transférer, avec effet au 21 mai 2012, le siège social de la Société au 4 Montée des Tilleuls, L-2621 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2012.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2012058751/14.

(120082626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

Ferrera S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 90.821.

—
Assemblée générale extraordinaire du 21 mai 2012

L'Assemblée Générale Extraordinaire accepte:

- le transfert du siège à l'adresse 29, avenue Monterey L-2163 Luxembourg

Luxembourg, le 21 mai 2012.

POUR EXTRAIT CONFORME
Signature

Référence de publication: 2012058752/13.

(120082973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

PerkinElmer Finance Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 150.796.

—
In the year two thousand and twelve, on the thirtieth day of March.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of PerkinElmer Finance Luxembourg, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg with a share capital of EUR 125,000.-(one hundred twenty-five thousand Euro) and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 150.796 (the "Company").

There appeared PerkinElmer Holding Luxembourg, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 75,480,730.00.-(seventy-five million four hundred eighty thousand seven hundred thirty Euro), and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 150.464 (the "Sole Shareholder")

here represented by Max Mayer, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialed ne varietur, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 125,000 (one hundred twenty-five thousand) shares with a nominal value of EUR 1.-(one Euro) each, representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder through its proxy holder requests the notary to act that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by way of the issuance of new shares;
 2. Subscription and payment of the new shares by way of a contribution in cash by the sole shareholder of the Company;
 3. Subsequent amendment to article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect such actions;
- and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 1,875,000.-(one million eight hundred seventy-five thousand Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 125,000.-(one hundred twenty-five thousand Euro) to an amount of EUR 2,000,000.-(two million Euro) by the issuance of 1,875,000 (one million eight hundred seventy-five thousand) new shares with a nominal value of EUR 1.-(one Euro) each (the "Increase of Capital").

Second resolution

It is resolved to accept that all the 1,875,000 (one million eight hundred seventy-five thousand) new shares of the Company with a nominal value of EUR 1.-(one Euro) each, be subscribed by the Sole Shareholder by way of a contribution in cash (the "Contribution").

Subscription – Payment

The Sole Shareholder, through its proxy holder declared to fully subscribe to the above mentioned Increase of Capital of an amount of EUR 1,875,000.-(One million eight hundred seventy-five thousand Euro), the whole being fully paid up by way of the Contribution.

Evidence of the contribution's existence:

Proof of the Contribution's existence has been given to the undersigned notary by producing a blocked funds certificate.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions it is resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at 2,000,000.-EUR (two million Euro) divided into two million (2,000,000) shares with a nominal value of one Euro each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, by a resolution approved by a majority of shareholders holding at least seventy-five percent of the share capital."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about EUR 2,750.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons through their attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the person appearing, known to the undersigned notary, by name, surname, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trente mars,

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de PerkinElmer Finance Luxembourg, une société à responsabilité limitée valablement constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec un capital social d'un montant de 125.000,-EUR (cent-vingt-cinq mille Euro) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.796 (la «Société»).

A comparu,

PerkinElmer Holding Luxembourg, une société à responsabilité limitée valablement constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec un capital social d'un montant de 75.480.730,-EUR (soixante-quinze million quatre-cent-quatre-vingt mille sept-cent-trente Euro) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.464 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Max Mayer, résidant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

L'Associé Unique prie le notaire d'acter que les 125.000 (cent-vingt-cinq mille) parts sociales existantes, représentant la totalité du capital social de la Société sont représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé.

L'Associé Unique représenté par son mandataire prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société par l'émission de nouvelles parts sociales;
2. Souscription et paiement des nouvelles parts sociales par un apport en espèce par l'associé unique de la Société;
3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation; et
4. Divers

Après que l'ordre du jour a été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 1.875.000,-EUR (un million huit-cent-soixante-quinze mille Euros) pour le porter de son montant actuel de 125.000,-EUR (cent-vingt-cinq mille Euros) à 2.000.000,-EUR (deux million Euros) par la création et l'émission de 1.875.000 (un million huit-cent-soixante-quinze mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 1,-EUR (un Euro) chacune (l'«Augmentation de Capital»).

Deuxième résolution

Il est décidé d'accepter que les 1.875.000 (un million huit-cent-soixante-quinze mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1,-EUR (un Euro) chacune soit entièrement souscrites par l'Associé Unique par un apport en espèce (l'«Apport»).

Intervention - Souscription - Paiement

L'Actionnaire Unique, par son mandataire, déclare souscrire entièrement à l'Augmentation de Capital à concurrence d'un montant de 1.875.000,-EUR (un million huit-cent-soixante-quinze mille Euros), intégralement libéré par l'Apport.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire instrumentant par la présentation d'un certificat de blocage des fonds.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, il a été décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à deux million Euros (EUR 2.000.000) divisé en deux million (2.000.000) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro chacune et sont chacune entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.»

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société en raison des présentes ou qui pourrait être dû au regard de cette augmentation de capital est évalué à environ 2.750,-EUR.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française prévaudra.

Dont Acte, fait et passé à Junglinster, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant, par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max Mayer, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 04 avril 2012. Relation GRE/2012/1190. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 29 mai 2012.

Référence de publication: 2012062170/135.

(120087533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

Euro Lar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 26-30, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 169.023.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le dix-huit mai.

Pardevant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

ont comparu:

1) Monsieur Joao Paulo COUTINHO DOS SANTOS, ouvrier, né à Chaves (Portugal) le 20 avril 1969 (matr. 1969 04 20 298), demeurant à L-9176 Niederfeulen 60, rue Dudley Yves;

2) Madame Claudia Sofia DA SILVA CARDOSO, commerçante, née à Sa Nova Coimbra (Portugal) le 6 septembre 1975 (matr. 1975 09 06 187), épouse de Monsieur Joao Paulo COUTINHO DOS SANTOS, demeurant à L-9176 Niederfeulen 60, rue Dudley Yves.

Lesquels comparants ont arrêté comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils ont convenu de constituer:

Titre I^{er} . - Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs prénommés et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. La Société prend la dénomination de "EURO LAR SARL" (ci-après la «Société»).

Art. 3. La société a pour objet le commerce en détail de pièces décoratives, cadeaux pour mariage, cadres photos, vêtements et accessoires pour bébés, accessoires pour cuisines, tapis et meubles.

La société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières ou civiles, mobilières ou immobilières, qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Ettelbruck. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. - Capital Social, Parts Sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12 500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt cinq euros (EUR 125,-) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié sous les conditions prévues par la loi. Les parts à souscrire seront d'abord offertes aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social dans le respect des conditions prévues à l'article 11. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les nom, prénom, profession et domicile des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas les parts sociales ne seront fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort.

L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement, suivant les dispositions des alinéas précédents, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et à défaut, par un expert comptable et fiscal désigné de commun accord par l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la Société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la Société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

Art. 12. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 13. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Titre III. - Administration

Art. 14. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

La Société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 15. Le décès du gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Chaque associé peut se faire représenter aux assemblées par un mandataire.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions concernant la modification des Statuts et plus particulièrement la liquidation de la Société peuvent uniquement être prises à la majorité d'associés représentant les trois quarts du capital social.

Au cas où la Société n'a qu'un seul associé, ses décisions sont consignées dans un registre conservé au siège de la Société.

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre IV. - Dissolution, Liquidation

Art. 22. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures qui trouvent leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Déclaration

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1) Joao Paulo COUTINHO DOS SANTOS	49 parts
2) Claudia Sofia DA SILVA CARDOSO	<u>51 parts</u>
TOTAL	100 parts

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire pour un montant de 12.500 euros, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Frais.

Les frais mis à charge de la société à raison de sa constitution sont évalués à la somme de neuf cents euros (900,00 €).

Déclaration

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Assemblée générale extraordinaire

Et de suite, les comparants susnommés, représentant l'intégralité du capital social de la société, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est établi à L-9053 Ettelbruck, 26-30, Avenue JF. Kennedy.
- 2) Est nommée gérante Madame Claudia Sofia DA SILVA CARDOSO, préqualifiée.

La société est valablement engagée par la seule signature de la gérante.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Joao Paulo COUTINHO DOS SANTOS, Claudia Sofia DA SILVA CARDOSO, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 23 mai 2012. Relation: DIE/2012/6002. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 30 mai 2012.

Référence de publication: 2012062496/141.

(120088361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2012.

Financière Quetzal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2621 Luxembourg, 4, Montée des Tilleuls.

R.C.S. Luxembourg B 90.526.

—
EXTRAIT

En date du 18 mai 2012, le conseil d'Administrateur de la Société a décidé, de transférer, avec effet au 21 mai 2012, le siège social de la Société au 4 Montée des Tilleuls, L-2621 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2012.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012058756/14.

(120083270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

Flaminia Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 82.972.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012058757/9.

(120082507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

Altriplan Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 55.381.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle de la Société tenue en date du 26 avril 2012

En date du 26 avril 2012, l'assemblée générale annuelle de la Société a pris la résolution de renouveler le mandat des personnes suivantes avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013:

- Monsieur Paul WOLFF, administrateur
- Monsieur Thierry PORTÉ, administrateur
- Monsieur Michel WOLTER, administrateur
- Madame Germaine BRABANTS, administrateur et délégué à la gestion journalière
- Monsieur Serge MOREL, administrateur
- Monsieur Stephen BRIGHT, administrateur
- Deloitte Audit S.à r.l., réviseur d'entreprises agréé

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2012.

ALTRAPLAN LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2012059947/22.

(120084605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Florenville Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 67.031.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FLORENVILLE INVESTMENTS S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012058758/11.

(120082555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

Football Cap Index S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 153.444.

Extrait des résolutions du conseil d'administration prises en date du 14 mai 2012

Il résulte des résolutions écrites du Conseil d'administration tenu en date du 14 mai 2012, que:

Après avoir constaté que Monsieur Guillaume Le Bouar s'est démis de ses fonctions d'Administrateur, en date du 14 mai 2012, les Administrateurs restants décident, conformément aux articles 5 et 6 des statuts de la Société et à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de coopter Monsieur Jean-Marie Bettinger, employé privé, né à Saint-Avold (France) le 14 mars 1973, demeurant professionnellement au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la Société, avec effet au 14 mai 2012, en remplacement de Monsieur Guillaume Le Bouar, Administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par résolutions de l'actionnaire unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2012.

FOOTBALL CAP INDEX S.A.

Référence de publication: 2012058762/19.

(120083213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

Foyer Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 33.850.

Les comptes consolidés au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FOYER FINANCE S.A.

Référence de publication: 2012058763/10.

(120082876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

GS van Gogh Lux I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 163.024.

Constituée par devant Me Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 août 2011, acte publié au Mémorial C no 2555

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GS Van Gogh Lux I S.à r.l.
Maxime Nino
Gérant

Référence de publication: 2012058792/14.

(120082546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

Genesta Nordic Baltic Real Estate S.à r.l., SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 127.050.

Le dépôt rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2010 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 25 août 2011, sous la référence L 110138693 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 avril 2012.

Référence de publication: 2012058770/13.

(120083286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

Foyer Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 33.850.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FOYER FINANCE S.A.

Référence de publication: 2012058764/10.

(120082984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

Logistikpark Hoahrhein S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 168.823.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendzwoölf, am zweiten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Patrick SERRES, mit Amtssitz in Remich (Großherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

1) die Gesellschaft mit beschränkter Haftung ALPHA INDUSTRIAL HOLDING S. à r. l, mit Sitz in L-1835 Luxemburg, 23, rue des Jardiniers, gegründet gemäß notarieller Urkunde vom 21. Juni 2007, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1809 vom 27. August 2007,

hier vertreten durch Herrn Fernand SASSEL, Steuerberater, und Herrn Louis FELICETTI, Angestellter, beide beruflich wohnhaft in Luxemburg, in ihrer Eigenschaft als Geschäftsführer, welche die Gesellschaft mit ihrer gemeinsamen Unterschrift verpflichten können auf Grund von Artikel 12 der Satzung der Gesellschaft,

2) Herr Mirko FISCHER, Geschäftsführer, geboren am 6. Mai 1975 in Gelsenkirchen (D), wohnhaft in L-1420 Luxembourg, 26, Avenue Gaston Diederich.

Vorgenannte Parteien haben den amtierenden Notar ersucht die Satzung einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung ist gegründet, der die nachstehende Satzung, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde liegt.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft sind der Erwerb von Beteiligungen jeder Art an in- und ausländischen Gesellschaften und die Verwirklichung sonstiger Investitionen jeder Art, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise, die Übertragung von Wertpapieren durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann als Komplementär und Geschäftsführer von Gesellschaften oder ähnlichen gesellschaftsrechtlichen Strukturen mit unbeschränkter Haftung für alle Verbindlichkeiten und Schulden solcher Strukturen handeln.

Zusätzlicher Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb und der Verkauf sowie der Besitz, die Vermietung, die Sanierung, die Verwaltung von und die Gewährung von Hypotheken auf Immobilienvermögen in Luxemburg oder im Ausland sowie die Verwaltung aller Immobiliengeschäfte, einschließlich des direkten oder indirekten Erwerbs von Beteiligungen in luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften, deren Zweck der Erwerb, die Verwertung, die Förderung, der Verkauf, die Verwaltung und/oder die Vermietung von Immobilienvermögen ist.

Die Gesellschaft kann weiterhin Gesellschaften, in denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, Bürgschaften oder Kredite gewähren oder sie auf andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte kaufmännischer, gewerblicher oder finanzieller Natur betreiben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.

Art. 4. Die Gesellschaft führt den Namen „LOGISTIKPARK HOCHRHEIN S. à r. l.“.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Luxemburg.

Durch einfachen Beschluss der Geschäftsführung kann der Gesellschaftssitz innerhalb derselben Gemeinde verlegt werden.

Die Geschäftsführung kann Zweigniederlassungen, Filialen, Agenturen oder administrative Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichten.

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert EURO (12.500.- EUR) eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile von je fünfundzwanzig EURO (25.- EUR).

Art. 7. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit erhöht oder herabgesetzt werden, unter den in Artikel 199 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgesetzten Bedingungen.

Art. 8. Jeder Anteil ist proportional an den Aktiva und am Gewinn beteiligt.

Art. 9. Zwischen Gesellschaftern sind die Anteile frei übertragbar. Die Übertragung unter Lebenden von Gesellschaftsanteilen an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der Gesellschafterversammlung und mindestens fünfundsechzig Prozent des Gesellschaftskapitals. Im Übrigen wird auf die Bestimmungen der Artikel 189 und 190 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften verwiesen.

Art. 10. Tod, Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 11. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, Gesellschafter oder nicht, welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden, verwaltet.

Falls die Gesellschafterversammlung nicht anders bestimmt, haben der oder die Geschäftsführer die weitest gehenden Befugnisse um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Im Falle der vorübergehenden Verhinderung der Geschäftsführer, können die Geschäfte durch den alleinigen Gesellschafter oder im Falle von mehreren Gesellschaftern, gemeinsam geführt werden.

Der oder die Geschäftsführer der Gesellschaft können zu jeder Zeit und auch ohne rechtmäßigen Grund von der Generalversammlung der oder des Gesellschafters abberufen werden.

Art. 12. Bei der Ausübung ihres Amtes gehen der oder die Geschäftsführer keinerlei persönliche Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie lediglich für die ordnungsgemäße Durchführung ihres Amtes verantwortlich.

Art. 13. Jeder Gesellschafter ist in der Generalversammlung stimmberechtigt. Er hat soviel Stimmen wie er Anteile besitzt und kann sich aufgrund einer Vollmacht an den Versammlungen rechtsgültig vertreten lassen.

Art. 14. Die Generalversammlung fasst ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit. Beschlüsse über Satzungsänderungen kommen nur zustande, soweit sie von der Mehrheit der Gesellschafter, die drei Viertel des Kapitals vertreten, gefasst werden.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 16. Am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres erstellt die Geschäftsführung den Jahresabschluss.

Art. 17. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in den Jahresabschluss nehmen.

Art. 18. Fünf Prozent des Reingewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent des Stammkapitals erreicht hat. Der Saldo steht zur Verfügung der Gesellschafter.

Art. 19. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 20. Wann, und so lang ein Gesellschafter alle Anteile besitzt, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinn von Artikel 179(2) des Gesetzes über die kommerziellen Gesellschaften; in diesem Fall finden unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 desselben Gesetzes Anwendung.

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2012.

Zeichnung der Anteile

Alle fünfhundert (500) Anteile wurden wie folgt gezeichnet:

1) Alpha Industrial Holding S. à r. l., vierhundertfünfundneunzig Anteile	495
2) Herr Mirko Fischer, fünf Anteile	5
TOTAL: Fünfhundert (500) Anteile	500

Dieselben Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert EURO (12.500.- EUR) der Gesellschaft ab jetzt zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar ausdrücklich bestätigt wurde.

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen schätzungsweise eintausend Euro (1.000.- EUR).

Ausserordentliche Gesellschafterversammlung

Sodann sind die Komparenten, handelnd wie erwähnt, die das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, zu einer Generalversammlung zusammengetreten, und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Zum Geschäftsführer wird ernannt auf unbestimmte Dauer:

Herr Mirko FISCHER, vorbenannt.

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.

Zweiter Beschluss

Die Anschrift der Gesellschaft lautet: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: F. SASSEL, L. FELICETTI, M. FISCHER, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 3 mai 2012. Relation: REM/2012/460. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Für gleichlautende Ausfertigung, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, den 9. Mai 2012.

P. SERRES.

Référence de publication: 2012059166/117.

(120081735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

VIAL PARTNERS Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 39.146.

Le bilan de la société au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012062286/12.

(120087627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.